



ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

publié le 06/06/2019 - mis à jour le 06/12/2019

Comment se préparer ?

Descriptif :

ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les ASSR de 1er et 2e niveaux s'obtiennent dans le cadre d'un enseignement obligatoire des règles de sécurité routière. Elles sont délivrées pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques. Si vous est né en 1988 ou après, vous devez avoir une de ces attestations pour passer la formation pratique du BSR.

L'ASSR de 2e niveau est obligatoire pour obtenir un 1er titre de conduite si vous avez moins de 21 ans.

<http://preparer-assr.education-secu...>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.